



Cergy habilitée Territoire Zéro Chômeur de Longue durée !

Engagée depuis février 2018 aux côtés de nombreux partenaires (acteurs de l'emploi, économiques, institutionnels et associatifs) et de personnes privées durablement d'emploi habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Cergy voit enfin se concrétiser son ambition de rejoindre l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Un arrêté ministériel vient en effet d'habiliter le territoire de Cergy. Il devient ainsi le **59e Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)**, et rejoint la deuxième vague expérimentale du projet. Cette décision permettra le conventionnement d'une première Entreprise à But d'Emploi (EBE) au printemps 2024.

Les activités qui vont y être développées ont été réfléchies avec les personnes privées durablement d'emploi et les partenaires engagés dans la démarche, en fonction des besoins du territoire : **recyclerie, conciergerie, activités vertes. Ce sont une trentaine d'emplois supplémentaires qui vont être créés dans un premier temps.** À suivre : l'ouverture d'autres emplois dans cette EBE, et prochainement la création d'une seconde EBE sur le territoire.

À terme, **l'objectif visé sur le territoire est la sortie de la privation durable d'emploi pour 516 personnes** (dont 228 en EBE et 288 hors EBE).

Mettre fin à la privation durable d'emploi à l'échelle d'un territoire est humainement et économiquement possible : telle est la philosophie de l'association créée et présidée par l'ancien député Laurent Grandguillaume.

Cette expérimentation TZCLD repose sur trois fondamentaux :

« **Personne n'est inemployable** »,

Lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.

« **Ce n'est pas le travail qui manque** »

Un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser - lorsque le critère de la rentabilité marchande n'est pas le seul déterminant dans le choix des activités.

« **Ce n'est pas l'argent qui manque** »

La privation durable d'emploi coûte plus cher à la collectivité que la création des emplois nécessaires pour faire de l'emploi un droit.

Réaction de Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy

« Très heureux d'apprendre que Cergy intègre le dispositif Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée. Ce dispositif qui allie l'impératif de solidarité à la nécessaire efficacité économique me paraît plus que jamais utile !" »

[En savoir + sur TZCLD](#)

Contact presse :

Marianne Darmon
Directrice adjointe de la participation
citoyenne et de la communication
Ville de Cergy
Tél : 01 34 33 46 95 / 06 38 81 53
17

